Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 04/07/2019 === ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_065-DE



SEANCE DU 27 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation : 21 Juin 2019

Nombre de membres : 220 Nombre de présents : 166 Nombre de votants : 189 (à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Gérard CHEVEREAU

L'an deux mille dix-neuf, le **Jeudi 27 Juin,** le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAUCHON Patrick (à partir de 19h18), POIRIER Isabelle suppléante de FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h30), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LEBLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 21h15), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h51), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LEGUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h28), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h23), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre,

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_065-DE

MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h55), ROUXEL André, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de Thierry TARDIF, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 19h18), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (à partir de son arrivée).

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAPLACE Henri à PARENT Gérard, DRUEZ Yveline à JOURDAIN Patrick, FAGNEN Sébastien à HOULLEGATTE Jean-Michel, GOUREMAN Paul à FEUILLY Hervé, GUERIN Alain à GANCEL Daniel, HAMON-BARBE Françoise à BROQUAIRE Guy, JOUAUX Joël à BARBE Stéphane (au départ de Joël JOUAUX, à partir de 19h30), LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (au départ de Florence LE MONNYER à 21h15), LEMONNIER Thierry à LEBRUN Bernadette, LEGER Bruno à MAIGNAN Martial, LEONARD Christine à BELLIOT-DELACOUR Nicole (au départ de Christine LEONARD à 20h51), LERECULEY Daniel à VIGNET Hubert, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert, PEYPE Gaëlle à MAGHE Jean-Michel (jusqu'au départ de M. MAGHE à 19h28), PINABEL Alain à DESTRES Henri, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à LEMYRE Jean-Pierre, ROUSSEL Pascal à HUET Catherine (au départ de Pascal ROUSSEL à 19h55), ROUSVOAL Camille à TIFFREAU Danièle, SARCHET Jean-Baptiste à REBOURS Sébastien, VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence (jusqu'à son arrivée)

Excusés:

BALDACCI Nathalie, BASTIAN Frédéric, BESNARD Jean-Claude, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, DELESTRE Richard, DESQUESNES Jean, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LEJAMTEL Ralph, LESEIGNEUR Hélène, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MAUGER Michel, POIDEVIN Hugo, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie, VILTARD Bruno.

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 04/07/2019===

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_065-DE

Délibération n° DEL2019_065

OBJET : Service de location longue durée - vélos à assistance électrique

<u>Exposé</u>

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière de gestion, organisation et animation des politiques de transport.

Prescrit depuis septembre 2017, le Plan de Déplacements Urbains du Cotentin (PDC) devra à terme fixer des objectifs en matière de déplacements, visant notamment la réduction de l'autosolisme (l'utilisation de la voiture particulière avec un seul occupant à bord), au profit d'autres pratiques de mobilité.

Dans ce contexte, la volonté politique est de proposer avant 2020 des services participant de ces objectifs. La location longue durée de vélos, avec incitation à l'achat, a ainsi été identifiée, tant pour son utilité directe auprès des citoyens que pour les effets durables qu'elle peut avoir sur le report de l'autosolisme vers les modes actifs (vélo, marche, etc.) et en matière de santé publique.

Dans un premier temps le service sera doté de 85 Vélos à Assistance Electrique (VAE) répartis au prorata de la population par pôle de proximité (40 à Cherbourg en Cotentin, 11 au pôle de proximité Cœur du Cotentin, 6 au pôle de proximité des Pieux, 5 à La Hague, 4 au pôle de proximité du Val de Saíre, 4 au pôle de proximité de St pierre Eglise, 4 au pôle de proximité de Côte des Isles, 4 au pôle de proximité de Douve Divette, 3 au pôle de proximité de Montebourg, 3 au pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve,1 au pôle de proximité de la Saire).

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

Durée de location :

La période de location minimale est de 3 mois renouvelable au maximum 3 fois. Le bénéfice du service est donc limité à 12 mois.

Entre deux locations maximales (12 mois), une période de latence d'un an doit être observée.

La location est individuelle et non par foyer pour maximiser le caractère incitatif du service.

- Tarification:
- o 75 euros par trimestre
- o 120 euros par semestre
- o 200 euros par an

En cas de prolongation de la durée initiale du contrat, le tarif global ne pourra pas dépasser les montants susmentionnés par période.

Un dépôt de garantie, d'un montant de 500 € devra être constitué et sera encaissé en cas de détérioration ou de perte du matériel.

La Communauté d'agglomération du Cotentin prévoit par ailleurs la mise en œuvre d'une aide à l'achat, dont les conditions seront déterminées par délibération à venir.

Bien évidemment, l'adoption du Plan de Déplacements du Cotentin (prévue pour 2020), ses déclinaisons opérationnelles, ainsi que le déploiement de future offre mobilité en 2021, pourront faire évoluer cette offre de service : composition de la flotte, services complémentaires ou ciblés pour des publics spécifiques, regroupement avec d'autres services liés à la mobilité, etc.

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

===

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_065-DE

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°2017-121 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Cotentin en date du 29 juin 2017 actant le lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacements urbains (PDU),

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 161 - Contre : 5 - Abstentions : 24) pour :

- Instaurer les modalités de location et la grille tarifaire présentées ci-dessous pour la mise en place du service de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- Inscrire les sommes correspondants au service en dépenses (fonctionnement et investissement) et recettes;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN